

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion du groupe "MR", relative à l'abandon définitif du projet de gare internationale de bus à "Érasme".

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'en septembre 2020, le Collège a affirmé en Conseil son opposition au projet de gare de bus international à « Erasme ». Ce projet, en effet, menace la cohérence d'un quartier en développement. Il menace aussi évidemment la zone verte de Neerpede toute proche. Il n'est pas connecté à la gare du Midi. Néanmoins, ce projet que l'on pensait remisé vient de refaire surface à mon grand étonnement et à ma grande consternation. Il lit la réponse qui lui été donnée récemment : *« Le site du parking à Erasme n'est actuellement pas écarté. Il s'agit toujours d'un site potentiel pour le développement d'une gare routière telle que mentionnée dans « Good Move ». La Commune d'Anderlecht n'y est pas favorable mais n'a pas balayé ce projet non plus ».*

Selon lui, c'est une façon de dire à la Commune « cause toujours, tu nous intéresses ». Ce projet existe donc toujours comme réponse prioritaire pour développer cette gare de bus international mais, loin de lui l'idée de penser que cet outil n'est pas nécessaire. Allez l'implanter cette gare à « Erasme » alors qu'il y a plusieurs années et en concertation avec la Région, il avait été décidé du développement de cette zone en l'orientant vers des activités universitaires, de logements, de recherches mais aussi des activités de conservation de la nature.

Quand on effectue une recherche dans « Google Maps », on découvre qu'il y a un terrain régional au milieu de nulle part. Au risque de fracturer tout cela, il faut que la ministre de la « Mobilité » comprenne qu'il n'y a pas de demi-mesure dans l'appréciation et qu'il est encore possible de négocier un peu avec la Commune si la Région lui offre une contrepartie. On sait très bien que beaucoup de projets dont on ne veut pas ailleurs arrivent finalement à Anderlecht ! Il faut donc envoyer un message clair à la Région et c'est pour cela que G. VAN GOIDSENHOVEN se sent obligé de revenir sur ce sujet pour dire collectivement à la Ministre qu'il faut une gare de bus mais que l'installer à la route de Lennik est tout sauf une bonne idée !

Monsieur le Bourgmestre-Président ne comprend toutefois pas bien l'utilité de cette motion mais ne s'oppose pas à son vote. La Ministre a confirmé que la Commune n'y est pas favorable. Avec cette motion, le Collège veut bien le lui redire une fois de plus.

G. VAN GOIDSENHOVEN souhaite que le Conseil vote cette motion car la Ministre veut maintenir son projet coûte que coûte, projet qui n'a pas été balayé non plus par la Région, ni par le Collège.

Monsieur le Bourgmestre-Président rappelle que le projet n'a pas besoin d'être balayé par le Collège car il a toujours été contre ce projet. Il y a une confusion dans l'interprétation des propos. Le Collège l'a dit et redit à plusieurs reprises à la ministre de la « Mobilité ».

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt le débat en disant que la Commune est défavorable au projet de gare internationale de bus. Le Conseil communal vote positivement la motion.